YERRES

Service Communication
N° Tél. : 01 69 49 76 09
N/Réf. : NDA/CS/NB

DECISION N°99/119

Objet : Convention de prestations de service relative à l'édition d'une revue d'information, conclue avec la société "Editions Municipales de France"

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2122-22,

Vu le Code des marchés publics, et notamment l'article 321,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 juin 1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante, visé à l'article L122-20 du Code des Communes,

CONSIDERANT que la proposition de la société E.M.F. relative à l'édition d'une revue d'information en septembre 1999 correspond aux intérêts de la Commune,

DECIDE

DE signer une convention de prestations de service avec la société Editions Municipales de France (E.M.F.), 142 avenue Henri Barbusse – 93141 BONDY Cedex, à qui la Commune confie l'édition d'une revue intitulée "Guide pratique 1999-2000".

DIT que ladite société prend entièrement à sa charge les frais inhérents à cette prestation.

DIT que le montant prévisible des ressources publicitaires à percevoir par la société est inférieur au seuil de 300.000 francs, seuil que la société s'engage à ne pas dépasser.

REÇU LE
20 MAI 1999
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Fait à Yerres, le 12 mai 1999

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN